

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet à toute personne justifiant d'une expérience en rapport direct avec la certification visée de faire reconnaître officiellement cette expérience professionnelle et personnelle, en vue de l'obtention de tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Concrètement, la VAE permet de valoriser des années de pratique — salariée, indépendante, bénévole ou associative — sans nécessairement reprendre un parcours de formation complet.

Les grandes étapes du parcours VAE

1. Inscription et positionnement — vous vous inscrivez sur le portail national dédié à la VAE en sélectionnant la certification professionnelle ou le ou les blocs de compétences visés. Dès cette inscription, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

2. Recevabilité — l'organisme certificateur se prononce sur la recevabilité de votre demande dans un délai de 2 mois à compter de la réception de votre dossier. En l'absence de réponse dans ce délai, votre demande est réputée recevable.

3. Accompagnement à la rédaction du dossier de validation — Evo-Sens vous accompagne dans la description des compétences et connaissances mobilisées au cours de votre expérience, en lien avec le référentiel de la certification visée.

4. Passage devant le jury — la validation de tout ou partie de la certification est prononcée par un jury, à l'issue d'un entretien.

À noter : un seul dossier de recevabilité peut être déposé par an pour une même certification, et trois au maximum par an toutes certifications confondues.

Pourquoi choisir la VAE ?

- Faire reconnaître officiellement une expérience professionnelle et personnelle, quel que soit le parcours initial.
- Accéder à une certification reconnue sans reprendre un parcours de formation complet.
- Valoriser un parcours atypique, une expertise de terrain ou une évolution professionnelle en cours.
- Sécuriser une évolution de poste, une mobilité interne ou un projet de reconversion.

Les certifications accompagnées par Evo-Sens en VAE

Manager en stratégie d'entreprise — Titre RNCP « Gestion et stratégie d'entreprise », Niveau 7

Ce titre s'adresse aux professionnels exerçant ou ayant exercé des fonctions de pilotage stratégique, de conseil ou de direction au sein d'une entreprise ou d'une organisation : analyse de la performance, structuration de projets de développement, accompagnement des décisions stratégiques et financières, management d'équipes ou de projets transverses.

Certification en cours d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), portée par Evo-Sens auprès de France Compétences. L'accompagnement VAE sur ce titre sera ouvert dès la publication de l'arrêté d'enregistrement. Vous pouvez dès à présent nous contacter pour être informé(e) en priorité de son ouverture et échanger sur la pertinence de votre profil.